

Communication et nouvelles technologies :

1. Déploiement des téléphones OPCO & WARY ME :

Le déploiement reste inscrit dans la feuille de route des TSI pour fin 2025–2026, avec une priorité aux services **VITI-CI**, jugés les plus exposés.

Une formation courte (max. 2h) accompagnera la mise en place.

Le **CODT** devra être formé et intégré dans le dispositif :

- mise à disposition d'un PC dédié ;
- réflexion sur la gestion des urgences ;
- étude d'une éventuelle prise d'écoute comparable à la surveillance (faut-il que les agents CO-VITI-CI signalent leur départ en contrôle ?) ;
- rôle du CODT en appui technique (consultation de fichiers) : a priori non, sauf cas particuliers de petits services sans agents disponibles en journée.

Le CODT pourra absorber cette charge supplémentaire, d'autant qu'il ne devrait plus gérer les LAPI police/gendarmerie d'ici fin d'année.

Le DI ne prévoit cependant **aucune évolution d'effectifs** pour le moment.

La perte des LAPI hors douane permet d'absorber cette nouvelle charge de travail.

2. Réseau Radio du Futur (RRF) :

Les tests menés avec Mérignac, Bassens et les motards sont mitigés.

Le passage de SFR à Orange améliore la couverture, notamment dans les zones blanches, et la bascule internationale (frontière espagnole) est en cours.

La Douane conserve un avantage avec AGNET, qui continuera d'être utilisé tant que RRF ne sera pas pleinement opérationnel.

La DG donnera le feu vert en temps voulu.

Le paramétrage du bouton d'alerte reste en discussion : le temps de pression initial de 8 secondes, inadapté et dangereux (notamment pour les motards), serait réduit à 3 secondes. L'objectif est de distinguer les fausses manipulations sans mettre en danger les agents ni surcharger le CODT.

3. Utilisation des drones :

La **CFDT** demande que les dronistes soient associés à la construction de la cote de service, à l'image des motards, afin de mieux optimiser les contrôles programmés.

Concernant l'usage des drones par les services VITI pour repérer les parcelles viticoles à contrôler, le DI reste réservé en raison des risques juridiques. Une jurisprudence récente a considéré l'usage des drones comme disproportionné face à la fraude recherchée, sauf pour des thématiques LCF lourdes (stupr, armes...).

Radio-protection / SMBI :

La mise en service du SMBI (FSS prévue le 24/11/2025) soulève plusieurs difficultés :

- logistique lourde (trajets Hendaye ↔ Dax/Pau) ;
- peu d'agents CAMARI disponibles (2 à Dax, 2 à Pau) rendant l'utilisation du SMBI très faible pour 6 agents mobilisés à minima ;
- problèmes de stockage (Dax = un garage ; Pau = garage).

La **CFDT** a obtenu aux CRP, la prise en compte du rôle de formateurs occasionnels pour les formations réalisées.

DR de Bayonne

Motards de Pau :

Une demande de mutation est enregistrée, mais aucun renfort n'est prévu avant la fermeture TAM du 14/10.

Le DI attend depuis deux ans une réponse de la DG concernant les **motos banalisées**, éventuellement en location, malgré les contraintes techniques (absence équipements douane). Elles sont arrivées à Toulouse !

La **CFDT** va une nouvelle fois interpeler la DG sur le sujet, nous attendons également depuis deux ans un retour de Réseau 2

BSI Cambo :

La situation reste compliquée entre les agents de terrain.

Le projet de montée à 20 agents avec un A à la tête n'est plus envisagé.

La CFDT souhaite que des situations soient trouvées pour que les agents qui veulent partir le puissent afin de retrouver une unité pour pouvoir se reconstruire sereinement

Médecin / prévention :

Pas de médecin du travail dans les Landes ; accès maintenu via le 64.

Formation à Préservation de preuves :

Les collègues de la BSI Pau se sont vu demander par le Parquet de réaliser des actions « de préservation de preuve ». Au vu de cette demande, nous souhaitons que les formations soient rapidement mises en place.

DR Bordeaux

BSE Arcachon :

Les difficultés interpersonnelles persistent, nous souhaitons que des solutions soient trouvées rapidement avec des mutations notamment.

BSI Périgueux

Le DI estime que toutes les aubettes ne seront pas ouvertes simultanément, réduisant l'impact en effectifs. Il table sur un ajustement via les agents paris spéciaux.

Demande de **vacations 12h** pour les week-ends estivaux : le DI n'est pas fermé, il va étudier cette proposition de côte de service.

La **CFDT** alerte fermement sur les risques, le manque d'effectif va amener des attentes considérables aux aubettes.

La DG remplace néanmoins les capteurs défectueux pour anticiper la montée en charge. Suite aux travaux, les problèmes de l'aéroport ne semblent pas résolus, le DI va refaire un point avec les acteurs.

La **CFDT** demande une réflexion sur les locaux avec un besoin d'agrandir les vestiaires (aménagement des combles?), la fin du partage des coffres armement,...

Il y aura un renfort estival mais ce qui nous inquiète c'est bien toute l'année !

BSE Mérignac :

Préoccupation concernant les **vols tardifs** :

- crainte d'être désignés volontaires,
- perte d'heures,
- mobilisations au détriment d'autres secteurs (fret express).

Le DI se veut pragmatique : environ 20 dates prévues, mais toutes ne seront pas faites ; si la LCF n'est pas au rendez-vous, réduction ou arrêt en mars.

Vacations week-end en 12h : à étudier, sans généralisation souhaitée.

Remplacements – Résidence Bordeaux :

Nombreux départs (CRPC VITI-CI, PAE, POC) entraînant des risques de perte de compétence. Un point RH sera effectué avec le DR.

Blaye – Libourne

Transfert au 1er février 2025. Deux agents prioritaires devront être formés.

CSRH :

Besoins identifiés : 1 chef de pôle A (remplacement départ GIR), 2 gestionnaires paye (B ou C).

DR Poitiers

BHR non remplacé ; incident sécurité considéré comme isolé, caméra installée.

Le DI ne perçoit pas de besoin particulier compte tenu du fonctionnement sur rendez-vous.

Départ de l'assistante de prévention : remplacement confirmé.

Problème général d'accès au médecin du travail en zone rurale, particulièrement à Limoges (0 médecin), les agents doivent se déplacer à La Rochelle.